

# Tous ensemble... ou tous perdants !

Le rapport Delevoye, a été remis au gouvernement le 18 juillet : il propose un système de retraite « *où tout le monde gagne* ». Mais ce système est-il vraiment « *plus simple, plus juste, pour tous* » ?

Que la communication martelée à outrance - « 1 euro cotisé ouvrira les mêmes droits à tous » - soit simpliste, c'est sûr, mais supprimer le salaire de référence comme base de calcul pour lui substituer des points (avec valeur et indexation révisables chaque année), et empêcher l'estimation du montant de la pension avant le jour du départ à la retraite, pour qui est-ce plus simple ? Une retraite « plus juste » ? Au sens vestimentaire du terme, certainement ! La prise en compte de toute la carrière signifie baisser les pensions dans un cadre contraint figeant la part du PIB consacrée aux retraites à 14%, avec un nombre croissant de retraités. Le système actuel, si imparfait soit-il, ne prend en compte que les 25 meilleures années pour le privé, et l'indice des 6 derniers mois dans le public. Autrement dit, dans le calcul actuel, on ne tient pas compte, pour une carrière complète, des années « hachées, instables ou atypiques ».

Enfin, la communication autour de ce nouveau système, dit « universel », sous-entend qu'aujourd'hui de nombreuses personnes travaillent sans bénéficier du système de retraite solidaire : c'est faux ! Minimum garanti ou contributif, AVPF, ASPA: autant de dispositifs de solidarité qui font que la redistribution permet de réduire les inégalités salariales d'un rapport de 1 à 7 à un rapport des montants de pensions de 1 à 4.

Alors durée de cotisation ou âge de référence ? Le débat est biaisé, les deux instaurant une décote par rapport à un « âge du taux plein » inatteignable, car repoussé d'année en année, alors que l'âge du premier trimestre validé pour la génération 1974 est de 21 ans, 3 ans plus tard que la génération 1950 et qu'en 2018, plus d'un salarié sur 2 de plus de 60 ans était hors de l'emploi, soit 1,5 million de salariés.

Il est urgent de créer les conditions assurant le financement de pensions à 60 ans pour 37,5 annuités, en brisant le cadre du paradigme néo libéral qui renvoie à chacun la responsabilité de sa maigre pension de retraite. ■

*NB : voir aussi le bulletin spécial retraites en ligne sur le site du S3*